

orig + copie, compte
1 copie archives dossier
16.8.1956

VILLE DE ROYAN

Arrondissement
de
Rochefort

Département
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

Séance du 11 Juin 1956

OBJET
Clôtures des terrains
de Sports

ORANGERIE

56076

Le onze juin mil neuf cent cinquante six le Conseil Municipal de Royan, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Max BRUSSET Député-Maire, en session ordinaire

Étaient présents: MM. Brusset- Seugnet-Reutin- Castelnau- Couzinet-Gaussel Barrot- Laurent-Guillaud- Brotreau-Couzinet Paul- Barrière- Domecq-Etcheber Pouget- Bourdeille Rochedereux- Melle Fouché - M. Chamboulan- M. Dufour- M. Counil-Edouard - M. PAPEAU - M. GUICHAOUA .
formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés: M. Grussenmeyer par Melle FOUCHE

Monsieur ETCHEBER Pierre a été élu Secrétaire.
M. le Président ouvre la séance

Le Conseil Municipal

Vu l'appel d'offres auquel il a été procédé ,

Considérant que M. COURTIN par entente directe accepte de faire des conditions bien meilleures que le résultat de l'appel

VU l'avis de la Commission

Donne mandat

- à M. le Député-Maire pour passer marché avec M. COURTIN à ROYAN en vue de la réfection des clôtures des Tennis de l'Orangerie, Avenue Emile ZOLA.
- dit que le montant du marché sera limité à la somme de 380.000 francs (trois cent quatre vingt mille francs)
- dit que la dépense sera imputée Ch. XXXV - art. 9 - aménagement des Tennis de l'Orangerie.

ADOPTE

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et ans susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

APPROUVE
ROCHEFORT S/MER le 6 JUILLET 1956
Le Sous-Préfet
signé: illisible

Pr Extrait conforme au Registre
Pr le Député-Maire
l'Adjoint Délégué,

Pour copie conforme
Mairie de Royan, le 30 Juillet 1956
Pr le Député-Maire
l'Adjoint Délégué,

TERRES de L'ORANGERIE

REPARATION du BUIR de CLOUINE et des V.C.

- MARCHÉ -

Entre les soussignés :

Monsieur Max BRUSSET, Député-Maire de la Ville de ROYAN

et

Monsieur COURTEIN Emile, Entrepreneur de Menuiserie, H&A. de la Forche à ROYAN,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er - Monsieur COURTEIN s'engage à exécuter les travaux de menuiserie nécessaires à la remise en état des clôtures, et V.C. des Terres de l'Orangerie, conformément au devis descriptif estimatif ci-joint.

Article 2 - Le présent marché est limité à la somme de : Trois cent quatre-vingt mille francs (380.000 Fr.)

Article 3 - L'Entrepreneur aura à se conformer au cahier des clauses et conditions générales applicables aux entrepreneurs de travaux intéressant les communes.

Article 4 - Les travaux seront payés à 80 % sur situation et à 100 % à la réception définitive qui aura lieu un mois après la terminaison du chantier.

Article 5 - L'entrepreneur affirme sous peine de réiliation de plein droit du marché ou de sa mise en régie à ses torts exclusifs qu'il ne tombe pas sous le coup de l'interdiction prononcée par l'article 50 de la loi n° 52.401 du 14 Avril 1952.

FAIT à ROYAN, le 22 Juin 1956.

Pr. le Député-Maire :

L'Entrepreneur,

L'Adjoint délégué,

signé: Emile COURTEIN

signé : CASTELJANU

APPROUVE

ROCHEFORT S/MER le 6 JUILLET 1956

LE SOUS PREFET

signé:illisible

Four copie conforme

Mairie de Royan, le 30 Juillet 1956

Pr le Député-Maire

L'Adjoint Délégué,

